

Le Comité Départemental de Tennis de Table de Paris

organise la 11^{ème} édition du

TOURNOI DEPARTEMENTAL FEMININ

tournoi gratuit ouvert à toutes les licenciées de Paris

DIMANCHE 1er JUIN 2008

Salle Spécifique Tennis de Table Carpentier

81, Boulevard Masséna- 75013 PARIS

	CATEGORIE	POINTAGE	DEBUT COMPETITION
Tableau A	NC/55	8h45 / 9h00	9h30
Tableau B	50/numérotée	8h45 / 9h00	9h30
Tableau C	BF/MF/CF	10h15 / 10h30	11h00
Tableau D	Vétérans	10h15 / 10h30	11h00
Tableau E	Doubles(*)	12h00 / 12h30	13h00

(*) total des 2 classements égal ou supérieur à 100

Les engagements devront parvenir au plus tard le jeudi 29 mai 2008 à :

FFTT - Comité de Paris

90/92, bd Anatole France - 93206 SAINT DENIS Cedex

Tél. : 01.48.09.21.45

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE (SAUF POUR LE TABLEAU "DOUBLES")

CHAQUE TABLEAU EST DOTE DE LOTS.

REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ

Art. 1 : Le Comité Départemental de Tennis de Table de Paris organise un tournoi ouvert à toutes les licenciées du département (licences traditionnelles).

Art. 2 : Toute joueuse sera tenue de présenter sa licence.

Art. 3 : Le tournoi comprendra les 5 tableaux suivants :

Tableau A NC/55

Tableau B 50/25

Tableau C Benjamines/Minimes filles/Cadettes

Tableau D vétérans

Tableau E doubles

Art. 4 : Les joueuses ne pourront s'inscrire que dans le tableau correspondant à leur classement.

Les minimes filles et les cadettes peuvent s'inscrire dans le tableau correspondant à leur classement (tableau A ou B) à la seule condition de jouer également dans le tableau correspondant à leur âge (Tableau C). Dans ce cas, attention aux horaires !

Art. 5 : aucune joueuse ne sera acceptée après l'heure limite de pointage du tableau.

Toute joueuse sera éliminée 5 minutes après le deuxième appel de son nom en cas d'absence durant le tournoi.

Art. 6 : Déroulement du tournoi

Tableau A, B, C et D

Le premier tour se fera par poules de 3 ou 4 joueuses en fonction du nombre de participantes et de leur points-classement. Les deux premières de chaque poule sont qualifiées pour le tableau final à élimination directe. Un tableau consolante pourra être organisé pour les 3^{ème} et 4^{ème} de poules (si l'horaire le permet).

La perdante d'une partie sera arbitre de la rencontre suivante. A tout moment le responsable de la compétition pourra désigner n'importe quelle joueuse pour arbitrer une rencontre.

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Les balles utilisées seront de couleur jaune ou blanche.

Les responsables de poules ainsi que les joueuses auxquelles auront été remises les balles devront les ramener à la table de marque sous peine de disqualification.

Les règles de jeu sont celles de la FFTT.

Tableau E

Les paires pourront être constituées sur place jusqu'à $\frac{1}{2}$ heure avant le début du tableau de doubles.

Selon le nombre de paires, il s'effectuera soit par poule, soit par élimination directe.

Le total des classements doit être égal ou supérieur à 100.

Art. 7 : Les engagements peuvent être envoyés par club (feuille ci-jointe) ou individuellement sur papier libre à :

FFTT - Comité de Paris
90/92, bd Anatole France
93206 SAINT DENIS Cedex

Toute participante ne pouvant honorer son engagement est priée d'en aviser
au 01.48.09.21.45.

Art. 8 : Toute participante devra être munie d'une tenue sportive réglementaire (Tee-Shirt ou Polo, chaussures de sport à semelles propres).

Art. 9 : Les organisateurs (Le Comité de Paris) déclinent toute responsabilité concernant les vols et pertes pouvant subvenir dans la salle, les tribunes, vestiaires ou extérieur de la salle, à une joueuse ou un spectateur, durant la manifestation sportive.

Art. 10 : Le fait de s'engager implique, pour chaque participante, l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les organisateurs sont qualifiés pour régler tout litige éventuel.

Art. 11 : Le tournoi se déroulera sans interruption.

Art. 12 : Comité d'organisation Le Comité Départemental de Tennis de table de Paris